



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition de l'intéressée et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 230 – Loi concernant la municipalité de Notre-Dame-des-Pins
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 3919-20171207

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2017	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	3
AUDITION	3
ÉTUDE DÉTAILLÉE	3
REMARQUES FINALES	4

Séance du mercredi 6 décembre 2017

Mandat : Audition de l'intéressée et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 230 – Loi concernant la municipalité de Notre-Dame-des-Pins (Ordre de l'Assemblée le 15 novembre 2017)

Membres présents :

- M. Cousineau (Bertrand), vice-président

- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) en remplacement de M. Ouellette (Chomedey)
- M. Busque (Beauce-Sud), député ayant présenté le projet de loi
- M. Hardy (Saint-François)
- M. H. Plante (Maskinongé)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales
- M. Rousselle (Vimont)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M^{me} Viens (Bellechasse), ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

Intéressée :

Municipalité de Notre-Dame-des-Pins :

M^{me} Lyne Bourque, mairesse

M^{me} Dominique Lamarre, directrice générale et secrétaire trésorière

M^c Martin Bouffard, associé, Morency Société d'Avocats, S.E.N.C.R.L.

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 59, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Viens (Bellechasse), M. Busque (Beauce-Sud), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Laframboise (Blainville) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage

Il est convenu de permettre à M^{me} Bourque, M^{me} Lamarre et M^e Bouffard de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Articles 2 et 3 : Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Articles 5 et 6 : Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Cousineau (Bertrand) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Laframboise (Blainville), M. Ouellet (René-Lévesque), M^{me} Viens (Bellechasse) et M. Busque (Beauce-Sud) font des remarques finales.

À 12 h 24, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le vice-président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Maxime Perreault

Claude Cousineau

MP/jd

Québec, le 6 décembre 2017